

Ofi Invest Actions Japon Part VVY

Actions Japon

FRO014010X50

30/09/2026

 Commercialisé en  FR

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾ -

Actions Japon - général

Orientation de gestion

Le FCP vise à offrir une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises pour capter les potentialités financières de l'économie japonaise.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
01/09/2025

Date de lancement de la part
01/12/2025

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions internationales

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFIEAJE FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
 -

Indice de référence
Topix Euro Hedged

▶ Actif net du fonds	799,17 M€
▶ Actif net de la part	0,29 M€
▶ Valeur liquidative	123,69 €

▶ Performance mensuelle⁽¹⁾

Fonds	Indice
-	-

▶ Gérants



Jean-François
Chambon



Julien Rolland

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

5 ans

▶ SFDR⁽³⁾

Article 8

▶ Notation ESG⁽³⁾

Fonds	Univers
6,21	6,07
100,00%	99,97%

▶ Couverture note ESG

100,00%

99,97%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Actions Japon Part VYV Actions Japon

FR0014010X50

30/09/2026


 Structure du
 portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
ELECTRIC APPLIANCES	25,0	20,8
BANKS	15,5	12,9
INFORMATION & COMMUNICATION	7,0	6,7
MACHINERY	5,8	5,9
TRANSPORTATION EQUIPMENT	5,3	4,9
RETAIL TRADE	4,0	3,7
INSURANCE	3,5	3,5
CHEMICALS	3,1	4,5
REAL ESTATE	3,0	1,5
OTHER PRODUCTS	2,9	2,0
SERVICES	2,9	4,2
FOODS	2,7	2,7
PHARMACEUTICAL	2,4	3,2
WHOLESALE TRADE	1,9	7,5
LAND TRANSPORTATION	1,9	1,8
MARINE TRANSPORTATION	1,6	0,6
CONSTRUCTION	1,6	1,9
NONFERROUS METALS	1,6	2,4
ELECTRIC POWER & GAS	1,2	1,2
PRECISION INSTRUMENTS	1,2	1,7
OTHER FINANCING BUSINESS	0,9	1,2
Autres secteurs	3,8	5,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,3	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
●	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	5,2
JP	Banques	
●	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	3,8
JP	Banques	
●	TOYOTA MOTOR	3,7
JP	Automobiles et pièces	
●	HITACHI	3,6
JP	Biens et services industriels	
●	MIZUHO FINANCIAL GROUP	3,4
JP	Banques	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
Japon	98,7	100,0
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	1,3	-

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	7,2
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	92,8

► Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	114
Taux d'exposition actions (%) ⁽⁶⁾	98,7

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

Ofi Invest Actions Japon Part VYV Actions

Japon

FR0014010X50

30/09/2026



► Commentaire de gestion

Mitsubishi Heavy Industries et Preferred Networks ont annoncé le 16 septembre le renforcement de leur coopération dans l'intelligence artificielle par une alliance capitalistique et industrielle. MHI prévoit d'investir 10 milliards de yens dans Preferred Networks, une société japonaise spécialisée dans l'IA, afin d'accélérer le développement conjoint de technologies destinées aux infrastructures critiques, à l'aéronautique, à la défense et à d'autres systèmes industriels nécessitant un niveau élevé de fiabilité.

Cette opération prolonge un premier partenariat conclu en juin. Les deux groupes souhaitent désormais passer plus rapidement de la recherche à des applications concrètes permettant aux machines et aux infrastructures de fonctionner de manière plus intelligente et plus autonome. Parmi les applications envisagées figurent notamment l'automatisation des opérations, la maintenance prédictive et une réaction plus rapide des systèmes lors de situations inhabituelles ou critiques.

Le rapprochement est particulièrement intéressant par la complémentarité des deux entreprises. MHI apporte son expertise dans la conception, la fabrication, le contrôle et la maintenance de systèmes industriels complexes, ainsi qu'une quantité importante de données provenant de leur fonctionnement réel. Preferred Networks a développé de son côté une approche intégrée de l'IA couvrant les processeurs spécialisés avec sa gamme MN-Core, les infrastructures de calcul, la plateforme cloud PFCP et son propre modèle d'IA générative PLaMo.

L'objectif est ainsi d'intégrer davantage l'intelligence artificielle directement dans les équipements et les systèmes physiques plutôt que de la limiter aux applications numériques traditionnelles. Cette orientation correspond au développement de la « physical AI », dans laquelle les modèles d'intelligence artificielle interagissent avec le monde réel à travers des machines, des robots ou des infrastructures.

Cette alliance illustre également une évolution plus large de l'écosystème technologique japonais. Le Japon dispose d'une base industrielle particulièrement forte dans la robotique, les machines, les composants et l'automatisation, mais cherche désormais à renforcer ses capacités domestiques dans les logiciels et l'intelligence artificielle. L'association entre un grand groupe industriel et un spécialiste japonais couvrant à la fois les puces et les modèles d'IA montre comment cette base manufacturière pourrait progressivement devenir l'un des principaux terrains d'application de l'intelligence artificielle au Japon.

Ofi Invest Actions Japon Part VYV Actions Japon

FR0014010X50

30/09/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	05/12/2005
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Actions Japon Part VYV Actions Japon

FR0014010X50

30/09/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

DÉLAI DE RECouvreMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Ofi Invest Actions Japon Part VYV Actions Japon

FR0014010X50

30/09/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.